

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Division du patrimoine et de la toponymie

Évaluation du patrimoine urbain

Ville de Montréal

Arrondissement de Pointe-Claire - 5

5 mai 2004

TABLE DES MATIÈRES

1.	Cadre méthodologique.....	2
1.1	Introduction.....	2
1.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial	3
1.2.1	Approche, étapes et résultats	3
1.2.2	Critères de sélection	5
1.3	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial	8
1.4	Le patrimoine archéologique	8
1.4.1	Le caractère spécifique de ce patrimoine	8
1.4.2	La démarche générale d'acquisition de connaissance et de conservation.....	10
1.4.3	L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme.....	11
1.5	Nouvelles perspectives	14
2.	Historique	14
3.	Évaluation du patrimoine urbain.....	16
3.1	Mise en situation	16
3.2	Résultat de l'analyse	17
3.2.1	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial	17
3.2.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial.....	17
a.	Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle	17
b.	Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante.....	19
c.	Les ensembles urbains d'intérêt	21
d.	Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle	21
e.	Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante	22
3.2.3	Le patrimoine archéologique.....	23
a.	Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel	23
b.	Les secteurs d'intérêt archéologique	25
c.	Les sites archéologiques	26
d.	Les biens culturels à statut	26
4.	Bibliographie	27
5.	Annexes (voir cartes à la fin du document).....	30
5.1	Carte de 1834.....	30
5.2	Carte synthèse : évaluation du patrimoine urbain	30
5.3	Carte synthèse du patrimoine archéologique	30

Avant-propos

Ce repérage du patrimoine urbain est réalisé dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal qui doit être adopté par le Conseil municipal d'ici le 31 décembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme développe différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique permet d'atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan.

La Division du patrimoine et de la toponymie a préparé ces Cahiers d'arrondissements qui présentent la méthodologie de travail, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, les justifications des choix des secteurs et une bibliographie. Ces cahiers constituent un document de référence qui accompagne le Plan d'urbanisme.

Cette première diffusion sur le Web présente de façon préliminaire les principaux résultats du repérage. La diffusion complète et finale sera disponible au début de l'été 2004.

Ce repérage a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004.

Les Cahiers d'arrondissement s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité et de les aider à avoir une meilleure compréhension du territoire et développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois qu'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île. Ceci implique la découverte de nouveaux territoires et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal. Ceci implique aussi une harmonisation des visions et des représentations que certains arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent pouvait avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage, en vue du Plan d'urbanisme, constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et de considérer le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une même perspective.

1. Cadre méthodologique

1.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il se compose de traces héritées des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d'éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme

l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et l'identité d'un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, la présence d'une église et d'une école autour d'un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d'un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d'ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); des rues peuvent présenter des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu'on ne peut considérer qu'une seule de ses composantes isolément. Ainsi, l'ancienneté, le potentiel d'évocation historique, la qualité architecturale, l'harmonie et les qualités visuelles, la présence d'éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l'intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d'une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

Ce cadre méthodologique se divise en trois parties. La première explique l'approche et les critères employés pour le cadre bâti d'intérêt patrimonial, la seconde, ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d'intérêt patrimonial et la troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

1.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

1.2.1 Approche, étapes et résultats

L'approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s'appuie sur la notion de paysage urbain développée par Kevin Lynch. Ainsi, le territoire se découvre à partir de l'intérieur et non à vol d'oiseau (en plan). Il se compose d'une succession de séquences visuelles expérimentées le long d'un parcours.

Cette approche, basée sur l'expérience spatiale, comporte au moins deux implications. La première marque notre préférence à considérer les bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt que comme des objets isolés. La seconde est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par les limites du champ visuel. Ceci implique que ces limites ne seront pas arbitrairement placées au centre des rues mais plutôt au fond des lots afin d'englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elle est réalisée pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire qui leur sont propres et qui méritent d'être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l'arrondissement comme échelle d'observation du territoire afin de faire ressortir ces spécificités locales. Ainsi, par exemple, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Ce repérage basé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain. Cependant, il n'aurait pu être réalisé sans un processus continu d'aller retour entre ces visites et l'étude de sources documentaires. Ainsi, bien qu'on ne puisse pas parler d'un processus linéaire, les étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie étaient les suivantes :

- 1) Préparation de critères de sélection.
- 2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
- 3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
- 4) Recherche et étude de la documentation existante sur chacun des arrondissements :
 - inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.);
 - cartographie ancienne et photos aériennes.
- 5) Collecte d'informations thématiques.
 - inventaires (les églises, les écoles, etc.), dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
 - consultation d'une expertise particulière en patrimoine industriel.
- 6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
- 7) Analyse de la documentation et identification préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
- 8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
- 9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
- 10) Harmonisation aux frontières des arrondissements.
- 11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
- 12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.
- 13) Préparation des cartes et listes finales.
- 14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du travail de repérage du patrimoine urbain se présentent sous la forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre. Ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inclure tous les bâtiments intéressants vu leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer de façon individuelle tous les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les expertises de l'équipe de la Division du patrimoine et de la toponymie, ainsi que l'état des connaissances actuelles sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces impondérables ont constitué un défi de taille pour réussir à

constituer ce document qui est, somme toute, une base solide sur laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

1.2.2 Critères de sélection

a. Les secteurs et les immeubles d'intérêt patrimonial

Les secteurs d'intérêt patrimonial

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :ⁱ

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive);
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit :ⁱⁱ

- Exceptionnels : secteurs ayant conservé leurs qualités au niveau des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.
- Intéressants : ensembles renfermant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales présentant un intérêt patrimonial. Cependant, ce sont des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont parfois connu un certain nombre de perturbations et qui peuvent comprendre des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones sont parfois dans un état moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental mais pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants pour l'arrondissement. Ceci fait ressortir la spécificité de chacun d'eux. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par le biais de la Loi sur les biens culturels en procédant à la constitution d'un site du patrimoine.ⁱⁱⁱ

Les immeubles d'intérêt patrimonial

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants : ^{iv}

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive);
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque au niveau : ^v

- des conditions sociales, économiques et politiques changeantes;
- des progrès technologiques rapides;
- des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants : ^{vi}

- la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays;
- l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique);
- le processus de production particulier;
- le lien avec les voies de transport;
- le lien avec le développement des quartiers ouvriers;
- l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit : ^{vii}

- Exceptionnels : un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits pour les mêmes fins et/ou qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables au niveau de son architecture par rapport à ses comparables et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il agit souvent comme un point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
- Intéressants : un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que les autres construits pour les mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche

certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à ses comparables mais dans une moindre mesure que la catégorie précédente et qui peut avoir subi quelques modifications.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants pour l'arrondissement, ce qui fait ressortir la spécificité de chacun d'eux. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par le biais de la Loi sur les biens culturels par la citation.

Notions nouvelles

Les ensembles urbains d'intérêt : Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre qui composent une part importante du patrimoine des banlieues montréalaises en créant une catégorie appelée Ensemble urbain d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Ce repérage est exploratoire et vise à introduire cette notion dans le Plan en la reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes :

- ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
- ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
- projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité au niveau des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt : Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière que sont les Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent à cause de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Elles peuvent inclure autant la restauration que l'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production. Actuellement, l'état de la connaissance sur le sujet est malheureusement trop souvent embryonnaire. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices afin que s'inscrive pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui prévaut à la sélection des ensembles industriels d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou plusieurs compagnies.

1.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire montréalais peut, dans certains cas, remonter au XVII^e siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les traces les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes. Chaque côte, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres qui peut compter quelques dizaines de concessions et qui représente une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Ceci donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le régime français. Ce système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

À cause de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, cela n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, constitue l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal est encore très fortement rurale.

Aujourd'hui, plusieurs de ces chemins sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

1.4 Le patrimoine archéologique

1.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est « *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable* » (Extrait de la Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique, ICAHM, ICOMOS International, 1990).

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tout type, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important concerne la nature du patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par le biais des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution apparaît unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À l'échelle de l'île de Montréal

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles dont deux majeures, Montréal et Jésus, et plus de mille kilomètres de rives. Montréal se veut également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'état de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux plus anciennes découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

À ce jour, la plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période Archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir de premières chroniques du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Ils sont cependant souvent muets sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus et sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, à l'exemple des avant-postes de Ville-Marie. Ils se taisent parfois volontairement et, en d'autres

occasions, ils ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite... L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour, sur l'île de Montréal, documentent une longue séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires, associée à la présence de groupes d'horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières catholiques, protestants et juifs, complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissance et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations portant sur la grande ancienneté du site ou sur le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, par le biais de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou ayant pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les réoccupations successives ont structuré le milieu d'origine et ont pu affecter les vestiges des occupations anciennes. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé au moyen de forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes effectuées lors de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont à envisager dépendamment des valeurs scientifiques, didactiques et symboliques – sentiment d'appartenance, affirmation de l'identité – du site archéologique et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique d'un grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer prioritairement sa conservation in situ. Une réserve archéologique est souvent garante de l'avenir de la mise en valeur du patrimoine archéologique. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Ainsi, les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent impliquer la conservation intégrale in situ de certains vestiges, la mise en valeur in situ de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille

archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer la récupération maximale d'information.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces multiples – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, rue, squares, place, parc, parc nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. Ainsi, la reconnaissance du patrimoine archéologique au sein du Plan d'urbanisme de Montréal, permettra de prévenir l'interférence négative avec les usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, une étude des sites archéologiques recensés en date de 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique, a été réalisée par la Ville de Montréal. Cette étude constitue un niveau de réflexion qui s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal et qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Soeurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal, sont connus.

L'étude menée s'est attardée, dans un premier temps, à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Dans un second temps, à qualifier, à localiser et à prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

Les sites archéologiques recensés

Le site archéologique est le lieu où sont concentrés des témoins matériels en contexte – biens immobiliers et mobiliers incluant les artefacts et les écofacts.

Au Québec, en vertu de la Loi sur les Biens culturels, tout site archéologique découvert est codifié, le code Borden, et est inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden réfère à un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Au Québec, le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, attribue les codes Borden. Ce système permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (exemple BjFj-), et successivement selon l'ordre des découvertes archéologiques (exemple BjFj-1).

La Ville de Montréal a ainsi enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques recensés, des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de l'année 2003, ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ces sites ont été cartographiés incluant les sites archéologiques altérés car ces derniers sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu spécifique.

Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques classés et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité de protection du patrimoine archéologique. Seuls les grands ensembles à statut ont été cartographiés, les autres biens ont été listés par arrondissement.

Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel et les secteurs d'intérêt archéologique

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges archéologiques des périodes préhistorique, de contact et historique, eu égard à ses caractéristiques géomorphologique, biophysique, archéologique et historique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique, des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques, démontre un fort potentiel à receler des vestiges archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et/ou hors-sol et leur capacité à contribuer à la connaissance, constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites archéologiques potentiels sont nécessaires.

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire où des études plus poussées doivent être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure difficile à évaluer si l'on considère l'environnement et son niveau de perturbation moderne. Ainsi, la collaboration des citoyens est nécessaire afin de communiquer toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

L'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des témoins archéologiques potentiels, pour chacun des

27 arrondissements de l'île de Montréal. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources pour documenter les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

- du cadre biophysique et des qualités d'accueil d'un territoire pour des populations, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir des études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen des cartes topographiques et des photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires, de même que l'approvisionnement en eau potable et autres;
- du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir des monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, également à partir des études sur les parcs nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens culturels à statut et les lieux historiques nationaux à l'exemple du canal de Lachine;
- du contexte archéologique documenté à partir de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec de même que dans les publications, les rapports inédits, les relevés de découvertes; des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain; le Répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L'analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet d'identifier des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes et d'élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C'est ainsi que l'on constate, sites archéologiques à l'appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s'établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, à l'exemple d'un moulin à farine ou à scie mu par l'eau, d'une tannerie artisanale ou, plus tardivement, d'un complexe industriel, impliquent des caractéristiques d'implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales, depuis le début de l'occupation de l'île de Montréal jusqu'à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d'abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l'objet d'une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et constater, plus avant, le degré de conservation d'éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, à l'exemple de l'ajout de remblais en rive,

ont été réévaluées suite à l'inspection visuelle. Les résultats de l'ensemble de ces étapes d'évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l'île de Montréal, l'orthophoto 2002, afin de bien saisir toute la portée de l'urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l'île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s'agit aucunement d'une étude de potentiel archéologique « fine » de l'île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d'urbanisme : site archéologique intègre, site archéologique altéré, secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d'intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

1.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d'urbanisme nous permet d'atteindre plusieurs objectifs et d'ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d'avenir. Il permet entre autres :

- d'élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu'on retrouvait dans le Plan d'urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d'urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal;
- de contribuer à accroître l'intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine, et d'en sensibiliser d'autres à l'importance de cet enjeu;
- d'amorcer une exploration de nouvelles notions que l'on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.);
- de contribuer à l'identification d'enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine;
- de développer une vision globale et partagée en vue d'une planification et d'une action concertée en matière de patrimoine en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

2. Historique

Dès la fin du XVII^e siècle, la côte de la Pointe-Claire désigne l'ensemble des terres longeant le lac Saint-Louis. Dès 1698, les sulpiciens se réservent le site de l'extrémité de la péninsule de la Pointe-Claire afin d'y construire un moulin. Ce n'est toutefois qu'en 1708 que la construction commence, soit deux ans après qu'une route sinueuse longeant le lac ne soit ouverte, reliant La Présentation (Dorval) à l'extrémité ouest de l'île. En 1713, après la construction du moulin, une première église de pierre est érigée sur le site et la paroisse, formée en 1722, réunit les côtes de la Pointe-Claire, Saint-Rémy ou des Sources, Saint-Jean et Saint-Charles. Cependant, en 1845, le moulin à vent devient la propriété des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame qui sont installées à proximité depuis le XVIII^e siècle. En 1867, les religieuses érigent sur la Pointe un nouveau couvent.

Le village de Pointe Claire s'élève sur un site exceptionnel avec vue panoramique sur le lac Saint-Louis. S'organisant au nord de l'ensemble institutionnel paroissial, il ne compte

pendant longtemps que quelques rues où des artisans tiennent boutique. Forgeron, cordonnier, voiturier, boucher, ferblantier offrent leurs services à la population agricole environnante. À partir de 1850, l'activité économique se diversifie. Une carrière s'ouvre et les pierres extraites sont acheminées par train au quai de Pointe-Claire, à proximité du village. Ces pierres serviront à la construction du pont Victoria dont les travaux débutent en 1854. En cette même année, la municipalité du village de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire est créée.

Une autre entreprise, la Montreal Terra Cotta Company fondée par Alphonse Desjardins, s'installe et exploite un dépôt d'argile au nord de Lakeside. Grâce à ses fours, elle fabrique des tuiles creuses dont la principale qualité est d'être à l'épreuve du feu. En 1962, après 70 ans d'exploitation, la matière première est épuisée et l'entreprise doit fermer ses portes, ayant été pendant longtemps la plus grosse industrie manufacturière de Pointe-Claire. Ce site est devenu aujourd'hui un parc municipal.

Après 1850, les terres longeant le lac Saint-Louis sont convoités par de riches vacanciers. La proximité de Montréal, l'environnement maritime et l'ouverture d'une voie ferrée desservant Pointe-Claire augmentent son pouvoir d'attraction, autant pour les villégiateurs que pour les résidents permanents dont certains voyagent quotidiennement. En effet, grâce au train, ce long trajet sera réduit de plusieurs heures à 45 minutes. À la fin du XIX^e siècle, certains riches villégiateurs achètent des grandes terres et deviennent gentlemen farmer. Certains investissent dans des élevages de vaches laitières pure race en provenance de Grande-Bretagne, ou encore développent des pépinières de plantes importées de France pour desservir la riche clientèle de Lakeshore, de Westmount ou de Senneville, d'autres tentent leur chance en développant un vignoble. Par ailleurs, des clubs privés liés aux sports et aux loisirs voient le jour : Pointe Claire Yacht Club et Beaconsfield Golf Club en sont deux exemples. Les villégiateurs multiplient par trois la population de Pointe-Claire pendant la saison estivale, influençant ainsi la vitalité économique locale durant cette période.

À la fin du XIX^e siècle, plusieurs aubergistes s'installent dans le village pour héberger une population de passage. En mai 1900, un feu prenant son origine dans une boutique de ferblanterie détruit une partie du noyau villageois. Malgré tout, Pointe-Claire se reconstruit en conservant la même trame de rues. En 1911, Pointe-Claire est incorporée en ville. Son territoire ne couvre cependant que la partie sud de l'ancienne paroisse.

Des secteurs résidentiels successifs marquent l'évolution du territoire. Cette banlieue se développe très tôt, soit dès 1893. C'est à cette date que sont mis en vente les terrains de Cedar Park. L'avenue Cedar, alors bordée de pommiers plantés par le promoteur, donne accès à la gare qui porte ce nom. Suivent d'autres développements domiciliaires, tous parallèles au chemin Lakeshore, s'inspirant du mouvement des banlieues-jardins alors en vogue. Le plus connu est sans doute le Bowling Green, conçu en 1905 par Frederick G. Todd, alors à ses débuts comme architecte-paysagiste. Les maisons sont construites de part et d'autre d'un parc privé devant servir à des activités récréatives.

Après que le territoire riverain soit complètement occupé, il reste à développer les terrains situés au nord de la voie ferrée. Le secteur des vétérans s'ouvre donc après la Seconde guerre mondiale. Le boom de l'après-guerre a ainsi des incidences sur le développement domiciliaire de l'ensemble de l'île de Montréal. L'automobile devient rapidement un moyen de transport de plus en plus répandu et les autoroutes viennent favoriser le développement de la banlieue. Celle-ci offre l'avantage de pouvoir construire

des maisons unifamiliales entourées de verdure et situées à peu de temps des lieux de travail. C'est à cette époque que Pointe-Claire se développe rapidement, suivant en cela le mouvement de croissance démographique d'après-guerre. Si en 1925 la ville compte 1 240 habitants, en 1951 sa population se chiffre à 8 753 personnes, 21 926 dix ans plus tard et 29 049 à l'aube du XXI^e siècle.

Il est remarquable que les différentes étapes de développement du territoire de Pointe Claire soient toujours restées visibles, des premiers établissements européens jusqu'à la banlieue la plus récente.

3. Évaluation du patrimoine urbain

3.1 Mise en situation

Le patrimoine urbain de Pointe-Claire témoigne de façon éloquente des différentes périodes qui ont marqué son histoire.

La pointe de terre qui s'avance dans le lac Saint-Louis et les tracés fondateurs que constituent le chemin Bord-du-Lac, le boulevard Saint-Jean et l'avenue Maywood relient aujourd'hui les témoins bâtis les plus anciens de l'arrondissement et parmi les plus anciens à Montréal. Le moulin banal (1709-1710), classé bien archéologique en 1983 et la maison Hyacinthe-Jamme-dit-Carrière (vers 1780), classée monument historique en 1964 par le ministère des Affaires culturelles ainsi que d'autres maisons des XVIII^e et XIX^e siècles en témoignent.

Cependant, le patrimoine de Pointe-Claire, ce n'est pas seulement ces monuments anciens pris isolément. Ce que l'on souhaite transmettre aux générations futures c'est plutôt un tout : l'atmosphère des rues créée notamment par le lotissement, le mode d'implantation des bâtiments et leur gabarit, une architecture de qualité qui témoigne de l'évolution des mouvements artistiques et des savoir-faire anciens, un couvert végétal exceptionnel et des vues sur le lac Saint-Louis.

Ainsi, le site institutionnel de la pointe a aujourd'hui une valeur patrimoniale exceptionnelle compte tenu de son ancienneté, sa valeur historique, son intégrité, l'intérêt architectural des bâtiments qui s'y trouvent et sa valeur paysagère. À proximité, l'ancien village de Pointe-Claire conserve son échelle humaine avec des maisons modestes alignées le long de rues étroites ; un paysage urbain évocateur des modes de vie du début du siècle.

Ailleurs sur le territoire, des exemples de plus en plus rares de modestes chalets recouverts de bardeaux de bois, nous montrent que ce territoire était destiné à la villégiature à la fin du XIX^e siècle.

Outre la pointe et le village, ce sont surtout les projets immobiliers des années 1900-1930 qui forment l'identité de Pointe Claire. Destinés à la classe moyenne supérieure ou à la bourgeoisie : l'avenue Cedar, l'avenue du Golf et le Bowling Green ont été soigneusement planifiés et leur architecture est fortement influencé par le mouvement *Arts and Crafts* qui provient d'Angleterre. Ces premiers lotissements sont des exemples éloquentes des intérêts et valeurs qui animent les développeurs du début du XX^e siècle. Autour de la baie de Valois, on retrouve plutôt des lotissements destinés à l'origine à la

classe moyenne qui sont aujourd'hui des lieux de vie de qualité, vivants et bien conservés.

Finalement, certains développements d'après-guerre ont un intérêt qui mérite d'être reconnu. Ainsi, le tracé des rues et le lotissement de l'ancien quartier des vétérans et les formes architecturales du projet Magil nous plongent dans les principes d'urbanisme popularisés après la Seconde Guerre mondiale.

3.2 Résultat de l'analyse

3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Deux voies de circulation importantes sont encore reconnaissables comme des parcours fondateurs vu le bâti ancien qui les borde et leur tracé.

- le chemin du Bord-du-Lac offre un parcours sinueux et des vues panoramiques sur le Lac. Véritable épine dorsale du développement urbain, il relie entre eux la plupart des secteurs anciens de Pointe-Claire.
- Le boulevard Saint-Jean, l'avenue Douglas-Shand et l'avenue Maywood, suivent l'ancien tracé de la côte Saint-Jean le long de laquelle les sulpiciens ont concédé des terres à partir de 1720. Ils relient aujourd'hui quelques maisons anciennes qui étonnent dans le tissu suburbain qui s'est développé tout autour.

3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

a. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

5.E.1 La pointe

La pointe regroupe des bâtiments exceptionnels dont le moulin datant de 1709, ce qui en fait l'un des plus anciens vestiges de la colonisation de l'île. Utilisé comme moulin banal par les Seigneurs de l'île jusqu'en 1857, il fut acquis par la congrégation Notre-Dame en 1866, puis restauré dans les années 1950-1960. Tout près, on aperçoit le second couvent qu'Henri-Maurice Perreault, architecte, a conçu pour les sœurs de la congrégation Notre-Dame en 1867-1868, pour remplacer le premier couvent datant de 1787. Elles ont aussi fait édifier une croix en bois qui est toujours en place aujourd'hui. L'église actuelle, construite en 1881-1885, est une réplique d'une première construction de l'architecte Victor Bourgeau amorcée en 1868 et détruite par le feu en 1881. Le presbytère de 1848 a été transformé en 1913 selon les plans de Théo Daoust, architecte. La croix de bois, nommée « croix des missions », érigée en 1900 sur la pointe est l'une des rares qui subsiste sur l'île de Montréal. Elle remplace une croix plus ancienne qui avait été érigée dès le XIX^e siècle par les sœurs de la congrégation Notre-Dame. Par sa localisation exceptionnelle sur une pointe de terre, les vues offertes sur le lac et la ville, de même que l'importance historique du lieu et la valeur patrimoniale élevée des bâtiments qui s'y trouvent encore, la pointe constitue assurément un fleuron du patrimoine de Pointe-Claire et même de toute l'agglomération urbaine de Montréal.

5.E.2 Le village

Il s'agit du véritable cœur historique de Pointe-Claire. Un plan de 1767 montre déjà une petite agglomération autour des rues Sainte-Anne, Saint-Joachim et Saint-Jean-Baptiste. Au XIX^e siècle, on y retrouvait hôtels, ateliers et boutiques d'artisans, tous les services pour la campagne environnante et les villégiateurs qui commencent à fréquenter les rives du lac Saint-Louis. L'incendie de 1900, qui a détruit une bonne partie du village, explique les constructions plus récentes qu'on y retrouve aujourd'hui. Malgré tout, l'échelle et l'atmosphère particulières des rues s'offrent comme un véritable voyage dans le temps.

5.E.3 Bowling Green

Le Bowling Green est conçu par Frederick G. Todd pour la Canadian Nursery Company en 1905. Formé par la firme Olmstead Brothers, Todd est une figure dominante dans l'architecture de paysage au Canada pour avoir contribué à y introduire le concept de cité-jardin. Au Bowling Green il souhaite marier le cadre naturel et les contraintes du développement résidentiel moderne. Les maisons, disposées autour d'un espace vert central, se rapprochent du mouvement *Arts and Crafts*. Outre les maisons dont la plupart sont bien préservées, la configuration et l'aménagement du parc et des voies de circulation, de même que les vues sur le lac, doivent être préservées.

5.E.4 Beaconsfield Golf Club

Ce secteur comprend le golf lui-même fondé en 1904 par un groupe de wesmountais, le Club House reconstruit en 1930 après un incendie, ainsi que les maisons qui bordent la rue du Golf. La plupart de ces maisons, influencées par le mouvement *Arts and Crafts* ont été édifiées par les membres fondateurs du Beaconsfield Golf Club. Leur design devait être approuvé par un comité formé par le Club et leur coût devait être supérieur à un minimum prédéterminé. Ces restrictions ont contribué à créer un ensemble harmonieux au niveau du paysage naturel et bâti.

5.E.5 Cedar Park

Ce secteur a été acquis en 1893 par Otto Frederick Lilly pour y faire un lotissement. Il s'agit du premier véritable développement résidentiel permanent dans la paroisse de Pointe-Claire. Les lots, étroits et profonds s'alignent le long d'une rue rectiligne agrémentée d'un rond-point, le cœur de la future vie communautaire. La présence de ce premier développement et les pressions de M. Lilly ont amené l'implantation d'une gare ferroviaire à proximité. On y retrouve aujourd'hui un bâti datant surtout du début du XX^e siècle.

5.E.6 Parc Stewart

En 1915, Charles Wesley Maclean fait démolir la villa existante, le Knoll, sur ce site et construit Mull Hall selon les plans de l'architecte Robert Findlay. Les Pères de Sainte-Croix l'acquièrent en 1940 pour y faire un noviciat. Finalement, c'est May Beatrice Stewart qui l'achète, en 1950, pour le céder, avec son terrain, à la Ville de Pointe-Claire. Le bâtiment, désormais appelé Stewart Hall, sera restauré en 1962. Il témoigne du mode de vie de la bourgeoisie montréalaise du début du siècle.

5.E.7 Les cimetières

Ce grand ensemble partagé par l'arrondissement Beaconsfield – Baie-D'Urfé contient trois cimetières distincts : le Lakeview Memorial (créé en 1914), le Eternal Gardens Cemetery et le Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir (inauguré en 1930). Les deux premiers accueillent les sépultures de diverses confessions religieuses (juives et chrétiennes). Le troisième est dédié aux militaires canadiens et à ceux des forces alliées ayant participé à toutes les guerres qui ont engagé le pays. En plus de présenter un intérêt socio-historique certain, l'ensemble est remarquable en raison de sa planification soignée mettant en valeur les qualités paysagères exceptionnelles du site en respectant ses attributs naturels et géographiques particuliers (topographie, ruisseaux et coulées, végétation sauvage etc).

b. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

5.1.1 Cartier et Victoria

La rue Cartier autrefois appelée avenue du Grand Tronc a été un certain temps le lien principal entre la gare de Pointe-Claire et le village. Ce secteur s'est donc développé rapidement comme une extension naturelle du village avec un lotissement similaire et un bâti modeste évocateur du début du XX^e siècle. Avec la rue Victoria, la rue Cartier fait partie des plus anciennes de Pointe-Claire.

5.1.2 Pointe-Claire Heights

Le premier plan de lotissement de ce secteur a été réalisé en 1911. Comme la construction s'est trouvée ralentie par l'avènement de la première guerre mondiale, il a fallu attendre les années 1920-1930 pour assister à un véritable développement sur ce site. Il s'agit d'une extension naturelle du village des résidences permanentes modestes, tout comme le secteur de Cartier et Victoria.

5.1.3 Le quai

Ce secteur regroupe des équipements collectifs plus récents, des parcs offrant des vues exceptionnelles et la marina. Il bénéficie d'une position stratégique sur la pointe, juste à côté des secteurs et bâtiments les plus exceptionnels de Pointe-Claire. On y retrouve aussi des éléments anciens : le quai construit pour le transport du calcaire destiné à la construction du pont Victoria et le Yacht Club fondé en 1889.

5.1.4 Upper Bowling Green

Ce secteur est intimement lié au projet du Bowling Green. En 1905, il est lui aussi la propriété de la Canadian Nursery Company qui y pratique la culture d'arbres et de fleurs. L'entreprise étant peu rentable, on décide en 1912 de lotir ce terrain. On y construit donc un projet dans la continuité du Bowling Green existant, avec des rues courbes, des grands terrains et des maisons qui s'inspirent du mouvement *Arts and Crafts*. La plupart de ces maisons bien reconnaissables datent donc des années 1912-1930.

5.1.5 Brunet et Dayton

Ce secteur a été loti par une compagnie canadienne française, la Western Investment, en 1911. Comme le projet ne suscitait pas l'engouement prévu, le terrain fut racheté par la Canadian Nursery Company qui conserva le plan de lotissement initial. Malgré ses rues rectilignes, il se rattache donc au projet global du Bowling Green développé par la même compagnie. Aujourd'hui, l'intersection de la rue Julien présente une harmonie au niveau des volumes cubiques des constructions, de l'importance des galeries et des vérandas. On y retrouve encore des maisons à bardeaux verts.

5.1.6 Killarney Gardens

Ce secteur est aussi développé par la Canadian Nursery Company, et fait donc partie du Bowling Green. La plupart des maisons datent des années 1912-1930.

5.1.7 Claremont

Cette rue fut ouverte par Ben Goldstein en 1895. On trouvait à ce moment sur la pointe une maison de ferme et un phare. Aujourd'hui, la rue Claremont possède des qualités certaines au niveau de son couvert végétal et du bâti datant pour la plupart des années 1920 à 1930.

5.1.8 Valois

Au XIX^e siècle, la baie de Valois, à proximité de la gare, apparaissait aux voyageurs comme un havre de paix parfait pour la villégiature. On y a donc construit l'hôtel Château Saint-Louis et le Valois Country Club, tous deux démolis aujourd'hui. Heureusement, un certain nombre de maisons de villégiature et de résidences permanentes témoignent encore de la vie des canadiens-français qui vivaient ou fréquentaient la baie de Valois dans les années 1900-1920. Aujourd'hui, le chemin Bord-du-Lac avec les vues dégagées qu'il offre sur la baie est en quelque sorte le fil conducteur entre les enclaves résidentielles anciennes qui subsistent entre les tours d'habitation modernes.

5.1.9 Valois Bay Heights

Ce secteur a été loti par la Valois Bay Heights en 1912-1913. On y a d'abord construit des résidences secondaires en bois, mais vers 1920, certaines infrastructures pour une population permanente apparaissent : la Anglican Church of Resurrection est complétée en 1926, la Valois Park School ouvre ses portes, puis la Valois United Church est construite. Signe que les résidences ont désormais une nature plus permanente, la brique devient de plus en plus populaire.

5.1.10 Lakeside

Cette partie de la baie de Valois attire des villégiateurs anglo-britanniques. On y retrouve d'ailleurs une gare, tout comme à Valois, et des infrastructures telles que l'hôtel Maples Inn, le Lakeside Boat Club et le Valois Boating Club. Les premiers lotissements ont d'abord lieu le long de la rue Lakeside en 1916 ; puis, les rues Hillside et Hillcrest sont développées. Un second secteur appelé Lakeside Gardens est loti par le promoteur

George Marcil un peu plus tard, il s'agit des rues Coolbreeze, Sunnyside et Water's Edge.

5.I.11 Lakeside Heights

Les rues Broadview, Parkdale et Coolbreeze composent le Lakeside Heights, en continuité avec les rues du même nom près de la baie. On y retrouve un bâti datant des années 1920-1930.

5.I.12 Sainte-Jeanne-de-Chantal

Cet ensemble institutionnel comprend une église moderne, en remplacement d'une première église datant de 1920, et des institutions d'enseignement datant des années 1920 à 1940. La localisation d'un tel ensemble institutionnel à l'extrémité d'un territoire municipal est plutôt inhabituelle et tend à confirmer qu'il était destiné autant aux habitants de Valois que ceux de Dorval situés tout près.

c. Les ensembles urbains d'intérêt

5.U.1 Parc Valois

Ce secteur comprend des institutions d'enseignement, des lieux de culte et un parc construits au cours des années 1950 et 1960. Il témoigne du formidable boom démographique qu'a connu Pointe-Claire au cours de ces années.

5.U.2 Projet Magil

Ce secteur de Lakeside Heights se compose de maisonnettes d'un étage et demi et de bungalows en brique rouge construites entre 1953 et 1955. Il présente des qualités d'ensemble remarquables avec un couvert végétal à maturité et des maisons typiques des constructions d'après-guerre peu transformées.

5.U.3 Secteur des vétérans

Ce secteur se compose de maisons construites autour de 1947 sur le modèle des maisons de la Wartime Housing Limited. Ce modèle est développé durant la Deuxième Guerre Mondiale pour répondre à la crise du logement qui sévit, mais il est adopté par la suite par plusieurs promoteurs qui cherchent à rejoindre un segment de marché désireux d'habiter une maison individuelle abordable. Aujourd'hui, même s'il reste bien peu de ces maisons de vétérans, ce secteur continue de se démarquer par le tracé particulier des rues et le lotissement.

d. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

Les édifices de culte

1, avenue Saint-Joachim
27, chemin Bord-du-Lac

Église Saint-Joachim de la Pointe-Claire
Chapelle Morin

Les couvents

1, avenue Saint-Joachim

Couvent de la Pointe-Claire

Les édifices publics

114, rue Donegani
111, rue Donegani
68, avenue Prince-Edward

Gare Valois
Ancien bureau de poste
Bibliothèque

Les habitations

152, Concord Crescent
105, chemin Bord-du-Lac
176, chemin Bord-du-Lac
211, chemin Bord-du-Lac
222, chemin Bord-du-Lac
254, chemin Bord-du-Lac
258, chemin Bord-du-Lac
352, chemin Bord-du-Lac
353, chemin Bord-du-Lac
355, chemin Bord-du-Lac
15, avenue Sainte-Anne
42, avenue Sainte-Anne
1, avenue Saint-Joachim

Maison Jamme dit Carrière
Maison Legault
Maison Charles Wesley-MacLean (Stewart Hall)
Maison Napoléon-Charbonneau

Maison Antoine-Pilon

Maison Pierre-Demers
Presbytère Saint-Joachim

Les immeubles commerciaux

322-324, chemin Bord-du-Lac

Ancien Hôtel Canada

Les ouvrages industriels

49, avenue du Golf
1, avenue Saint-Joachim

Logement des ouvriers de la carrière (1853)
Moulin de Pointe-Claire

e. Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante

Seuls les immeubles de valeur patrimoniale intéressante, qui sont situés à l'extérieur des secteurs de valeur patrimoniale définis dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

Les édifices de culte

98, avenue Aurora

St. John United Church St. Edward The Confessor

Les édifices scolaires

120, avenue Ambassador École secondaire Saint-Thomas
120-130, avenue Écoles Félix-Leclerc et Saint-Thomas
Ambassador
311, avenue Inglewood École secondaire Félix-Leclerc

Les édifices publics

160, avenue Stillview Hôpital général Lakeshore

Les habitations

70, avenue Maywood
83, avenue Maywood
234, avenue Braebrook
4, avenue Stewart
16, boulevard Saint-Jean

Les ouvrages industriels

5500, autoroute Métropolitaine Avon Canada

3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement de Pointe-Claire localisé en bordure du lac Saint-Louis, entre Beaconsfield et Dorval, présente une côte découpée et des formes relativement planes, mis à part la terrasse située au nord de l'autoroute A-20 et le promontoire du terrain de golf. Ces caractéristiques font en sorte que des portions du territoire ont pu être utilisées par des populations amérindiennes, à partir d'environ 4 000 ans avant aujourd'hui, jusqu'à la période de contact avec les Européens. À la période historique, le lieu forme l'extrémité ouest de Pointe-Claire, désignée sous le nom de « Bas de la Pointe Claire ».

Cette partie de l'île de Montréal est située sur une route de transport hydrographique, entre la vallée du Saint-Laurent et les Grands Lacs. Il s'agit là d'une route traditionnelle utilisée par les groupes amérindiens et par les Français des XVII^e et XVIII^e siècles, par laquelle transitent les voyageurs et les marchandises. Les terres de la section sud forment d'étroites et longues bandes dont la façade s'ouvre sur le fleuve tandis qu'au nord de l'actuelle avenue Saint-Louis, les lots sont orientés selon un axe est-ouest.

Le premier chemin terrestre, aujourd'hui chemin Bord-du-Lac, est probablement ouvert au tout début du XVIII^e siècle afin de faciliter les communications entre les différents bourgs côtiers et le chemin de Lachine qui relie le fort Rémy à Ville-Marie. Puis, les montées Saint-Jean et Saint-Rémy sont ouvertes au cours du premier quart du XVIII^e siècle, pour pénétrer à l'intérieur des terres. Au milieu du XIX^e siècle, les terres sont occupées et exploitées à des fins agricoles, des portions de la berge sont réservées à la villégiature, des hôtels sont aménagés pour les voyageurs. L'entrée en opération du train vers le milieu du XIX^e siècle, incite les familles aisées, majoritairement anglophones, à se construire des résidences dans ce milieu encore rural ou à acheter des fermes. La municipalité de Pointe-Claire est créée en 1892 et érigée en ville, en 1903.

a. Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel

5.AP.1 et 5.A.1 : Zone côtière

La bordure de l'île de Montréal comprend les rives mais également l'emprise du chemin du Bord-du-Lac et les terres qui le bordent. Ces emplacements peuvent avoir été utilisés au cours des périodes préhistorique et historique selon divers choix d'établissement, en fonction de l'époque et des populations concernées.

Anses et pointes

Les avancées de terre et les baies forment des environnements particuliers qui permettent d'exploiter les ressources halieutiques, à l'exemple de la pointe Higgins et la baie de Valois. Lorsque ces environnements se trouvent de plus situés sur un axe de communication majeur, le lac Saint-Louis, les probabilités d'y retrouver des vestiges de campements amérindiens datant de 1 000 à 4 000 ans d'âge ou des occupations européennes des XVII^e et XVIII^e siècles, croissent de façon importante. De plus, les vestiges du fort de la Grande Anse datant du XVII^e siècle, peuvent être conservés à l'extrémité est de la baie de Valois, près de la limite avec l'arrondissement de Dorval–L'Île-Dorval. L'emplacement exact de ce fort demeure toutefois indéterminé. C'est donc l'ensemble de la berge qui est ici ciblée car les modifications effectuées au cours du XX^e siècle, particulièrement l'ajout de remblais, ont souvent favorisé la protection des vestiges archéologiques présents en sous-sol.

Chemin du Bord-de-l'Eau

Ce chemin, appelé également chemin *Lakeshore* ou *Lakeshore drive*, longe la rive du lac Saint-Louis. Il s'agit du premier axe de communication par voie de terre aménagé dans l'ouest de l'île, son tracé recoupe l'ensemble des terres agricoles qui ont front sur le fleuve. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, tous les lots sont occupés et certains d'entre eux présentent plusieurs maisons érigées au bord de l'eau ou en bordure du chemin. L'emprise actuelle semble respecter le tracé de l'ancien chemin quoiqu'il soit probable qu'elle a été élargie, impliquant que des vestiges peuvent y être découverts de même que dans l'emprise des rues perpendiculaires.

La maison Legault construite vers 1760, sise au 105, chemin du Bord-du-Lac constitue un des rares exemples de maison rurale traditionnelle du XVIII^e siècle à l'extérieur des limites du village. Quelques espaces demeurent libres de bâti à proximité de cette demeure et des deux hôtels érigés vers 1880, l'hôtel Canada et l'hôtel Pointe-Claire. Les terrains et les caves de ces bâtiments peuvent encore receler des indices caractéristiques de leur utilisation à l'exemple de dépendances et d'aménagements secondaires : puits, latrines, fosses à déchets, etc.

Stewart Hall et parc Stewart

Les lots cadastraux 161 et 162 sont morcelés, puis remembrés vers 1885-1890, pour en faire une seule grande propriété, *The Knoll* (le monticule). Le propriétaire remplace le bâti antérieur par une grande maison de campagne en bois et met en place une exploitation agricole du côté nord du chemin. Après un nouveau démembrement de la propriété, cette dernière est reconstituée en 1911. Le nouveau propriétaire, Charles Wesley MacClean, y exploite une ferme, puis fait ériger une nouvelle maison vers 1915, le *Mull Hall*. Dans les années 1950, le bâtiment principal et le terrain adjacent, d'une superficie d'environ quatre acres, sont acquis par May Beatrice Stewart qui en fait don à la municipalité, d'où le nom actuel de *Stewart Hall* et parc Stewart. Le bâtiment est aujourd'hui utilisé comme centre communautaire et bibliothèque municipale, tandis que le parc est demeuré en condition relativement naturelle. La présence d'un petit ruisseau et d'une légère élévation en font un espace à potentiel archéologique élevé pour les périodes préhistorique et historique.

Parcs municipaux

Plusieurs espaces publics, avec ou sans terrain de stationnement, bordent la rive du lac Saint-Louis, les parcs Bord-de-l'Eau, Maples, P.C. Venture et Baie-des-Valois. La plupart ont subi un remblaiement en rive, cette consolidation des berges a pu faciliter la

conservation des vestiges archéologiques potentiels. La baie de Valois est à prime abord un bon lieu de pêche particulièrement en saison hivernale, ce qui peut représenter une qualité pour les groupes amérindiens de la préhistoire. Son pourtour qui comprend un parc linéaire, présente plusieurs emplacements favorables à l'occupation humaine, entre autres dans le segment compris entre les avenues Coolbreeze et Sunnyside. Le parc P.C. Venture semble comporter une large part de remblais mais sa terrasse riveraine peut avoir conservé certaines caractéristiques naturelles.

5.AP.2 – Ancien village de Pointe-Claire

La pointe Claire constitue le lieu de fondation du vieux village de Pointe-Claire, anciennement Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire. Selon les cartes de la seconde moitié du XIXe siècle, le vieux village englobe toute la pointe et une partie de la rive, sur une largeur de six lots, jusqu'à la voie ferrée.

La pointe constitue le lieu de fondation de Pointe-Claire. Elle abrite l'église Saint-Joachim, le presbytère et le moulin ainsi que d'autres bâtiments conventuels. Le moulin construit vers 1709-1710, est le premier gros bâtiment à être érigé à cet emplacement, il se trouve à l'extrémité sud de la pointe et peut servir de redoute en cas d'attaque. La première église est construite vers 1713, puis la seconde, en 1750. L'emplacement sert ensuite pour la construction de la troisième église en 1857 qui est victime d'un incendie en 1881, et est reconstruite en 1882. Le presbytère date de 1848. Le parc Antoine-Bourgeau aménagé à l'aide remblais récents, n'a pas été retenu dans ce périmètre.

Les limites de l'ancien village comprennent une portion du tracé du chemin du Bord-du-Lac qui longe le bord du lac Saint-Louis. Son tracé et ses abords peuvent abriter des vestiges d'occupation amérindienne préhistorique ou même de certaines dépendances associées aux anciennes habitations rurales. Son emprise et celles des rues transversales, entre l'avenue Victoria et la limite ouest de l'arrondissement Pointe-Claire, ainsi que l'extrémité ouest de l'avenue Lanthier ont été considérés.

Quelques maisons rurales à caractère patrimonial, dont les maisons Antoine-Pilon et Pierre-Demers, et les terrains qui les bordent, comme le stationnement situé à l'arrière de la maison Antoine-Pilon, sont intégrés à l'intérieur du périmètre de l'ancien village. On y retrouve également des parcs et des stationnements municipaux. Le premier parc est adjacent au côté sud de la maison Pierre-Demers, tandis que le parc Antoine-Pilon se situe en berge, près de l'extrémité ouest de l'arrondissement. Les deux stationnements sont localisés de part et d'autre du chemin Bord-du-Lac, à proximité de l'avenue Sainte-Anne.

b. Les secteurs d'intérêt archéologique

5.A.1 – Zone côtière

Voir texte 5.AP.1

5.A.2 – Usine Terra-Cotta Brick Works

La *Montreal Terra Cotta Company* est fondée par Alphonse Desjardins, en 1888. La première usine se trouve dans Maisonneuve, une petite municipalité localisée à l'est de Montréal. L'identification d'un important dépôt d'argile à Pointe-Claire, au nord de la voie ferrée et à l'est du boulevard Saint-Jean, permet d'implanter une nouvelle usine en 1912, directement sur le site d'extraction. L'usine est localisée au nord du terrain, tandis que les fours en brique sont situés dans la section sud, en bordure de la voie ferrée. La

production est arrêtée en 1929, à la suite d'un incendie, mais elle reprend après la reconstruction de l'usine. En 1962, le dépôt d'argile est abandonné après avoir fourni environ 700 000 mètres cubes de matière première. La moitié de la propriété est vendue à la municipalité dans le but d'aménager un parc, le parc Terra-Cotta, et l'autre moitié est dévolue au secteur privé, à des fins de développement. Le complexe industriel occupe historiquement la portion basse du terrain, entre le talus et la voie ferrée, tandis que l'extraction se fait à même le talus et la terrasse élevée. La localisation exacte de chacun des bâtiments de l'usine demeure imprécise mais des vestiges peuvent être conservés en sous-sol. Il faut également considérer que l'argile est un matériau nécessaire à la fabrication des poteries amérindiennes de l'époque Sylvicole et que le site peut receler des traces de cette époque ancienne.

c. Les sites archéologiques

BiFk-003, moulin banal à vent de Pointe-Claire

Mesure de protection : site archéologique à protéger

Statut légal : bien archéologique classé

Thème : activité artisanale

Une étude de potentiel archéologique a été réalisée pour le territoire de Pointe-Claire (Archéotec 2002) et un inventaire archéologique a été mis de l'avant sur la pointe de Pointe-Claire (Archéotec 2003). Le moulin banal construit vers 1709-1710, est le premier bâtiment d'importance à être érigé à l'extrémité sud de la pointe. Ce moulin, doté de meurtrières et entouré d'une palissade de pieux de bois, a pu servir de redoute en cas d'attaque.

BiFk-008, lieu de fondation de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire

Mesure de protection : site archéologique à protéger

Thème : noyau villageois

La pointe de Pointe Claire constitue le lieu de fondation du vieux village de Pointe-Claire, anciennement Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire. La première église a été construite vers 1713, puis la seconde, en 1750. Le même emplacement a servi pour la construction de la troisième église en 1857, victime d'un incendie en 1881. Une quatrième et dernière église est construite en 1882. Le presbytère date de 1848. Selon les cartes de la seconde moitié du XIX^e siècle, le village occupe toute la pointe et une partie de la rive, sur une largeur de six lots jusqu'à la voie ferrée, aujourd'hui l'autoroute 20. Une étude de potentiel archéologique a été réalisée pour le territoire de Pointe-Claire (Archéotec 2002) et un inventaire archéologique a été mis de l'avant sur la pointe de Pointe-Claire (Archéotec 2003). La pointe, site archéologique BiFk-008, abrite l'église Saint-Joachim, le presbytère et le moulin ainsi que d'autres bâtiments conventuels.

d. Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques classés et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'évaluer plus avant le potentiel archéologique d'un lieu et d'assurer la protection du patrimoine archéologique. Seuls les

grands ensembles à statut ont été cartographiés, les autres biens culturels où des mesures de protection sont requises, sont listés par arrondissement.

4. Bibliographie

Ouvrages généraux

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, pp. 47-62.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*. 12 volumes.

LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 608 p.

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3^e éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.

ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global/Libre Expression, 1994, 167 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal*, Montréal, Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal*, 2004
www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm

Ouvrages spécifiques

Tour toponymique. L'ouest de l'île de Montréal, Montréal, s.d.

“Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu-Benoit Collet, procureur général du roi au Conseil supérieur de Québec. » dans *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, Québec, Imprimeur du Sa Majesté le Roi, 1922, 452 p.

Le pont Victoria. Un lien vital. Victoria Bridge./ The Vital Link., Montréal, Musée McCord d'histoire canadienne/McCord Museum of Canadian History, 1992, 127 p.

BEAUPRÉ ET MICHAUD, architectes. *Inventaire patrimonial de la Ville de Beaconsfield*, Montréal, 2001, 87 p.

BEAUREGARD, Ludger. *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*, Québec, Ministère des Terres et Forêts du Québec, 1968, 225 p. Coll. Études toponymiques 2 (nouvelle série).

BERNARD, Florian. « Pointe-Claire », *La Presse*, 29 août 1983.

COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 887 p.

COURVILLE, Serge (dir.) *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIXe siècle (1825-1861) Répertoire documentaire et cartographique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 350 p.

DES ROCHERS, Jacques. *Un lieu nommé Pointe-Claire. Guide d'excursion patrimoniale, A Place Called Pointe-Claire. A Heritage Tour Guide*, Pointe-Claire, 2000, s.p.

MAGNAN, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalité de la province de Québec*, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska Inc. 1925, 737 p.

MATTHEWS, Brian R. *A History of Pointe Claire*, Pointe-Claire, Brianor Ltd., 1985, 324 p.

McCANN, L.D. Planning and Building the Corporate Suburb of Mount Royal, 1910-1925" dans *Planning Perspectives*, 11, 1996, p.259-301.

MILNE, George E.R. *Recollections of Early Pointe-Claire*, Pointe-Claire, West Island School Commission, December 196, 29 p.

MONGRAIN, Guy. *Le développement urbain de Pointe-Claire (volet historique). Rapport préliminaire*, Ministère de la Culture et des Communications /Ville de Montréal, 2004, 92 p.

Photographies aériennes

ADAMS, John. *Map of the city and suburbs of Montreal*, 1825. Bibliothèque de l'université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

Cartes

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs*, 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote : G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical map of the province of Lower Canada*, 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada*, 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des Archives d'Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, no 473

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal*, 1890, Volume I et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal
Cote : G 1144 M65G475 G6 1890 CAR #1 et #2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal*, 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, Volumes I à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal
Cote: G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal*, 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal
Cote : G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal*, 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal*, 1704. Archives nationales (France), Centre des Archives d'Outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, no 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country*, 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal
Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Ortho photo noir et blanc*, 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Ortho photo noir et blanc*, 2002, Navigateur urbain.

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured plan of Montreal and its environs, Quebec*, 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance plan of the City of Montreal*, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, Volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21,

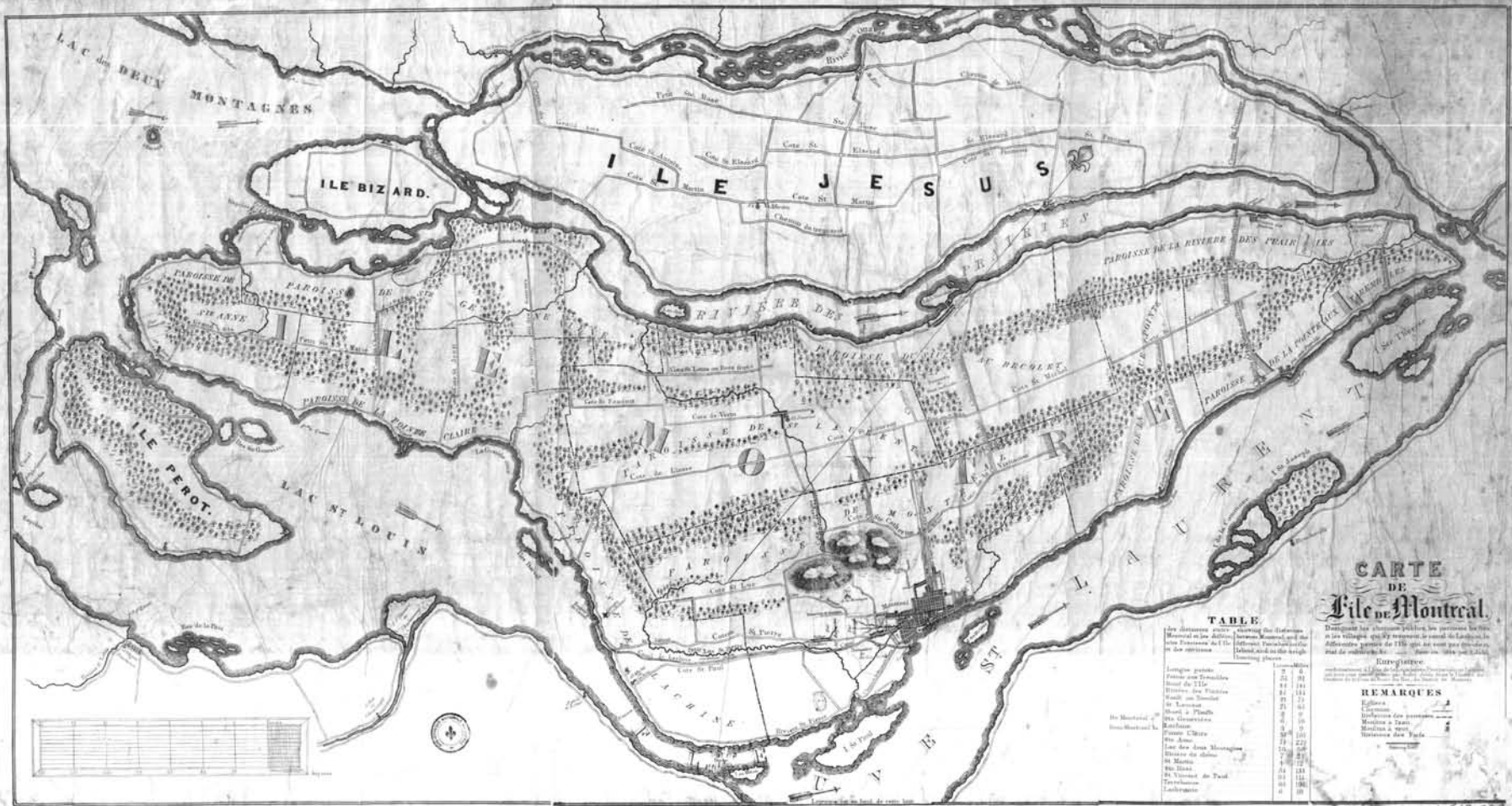
5. Annexes (voir cartes à la fin du document)

5.1 Carte de 1834

5.2 Carte synthèse : évaluation du patrimoine urbain

5.3 Carte synthèse du patrimoine archéologique

-
1. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.
 2. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.
 3. Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.
 4. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.
 5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des Lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.
 6. Ces critères proviennent de *l'Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux*, préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.
 7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.



CARTE DE L'ILE DE MONTREAL.

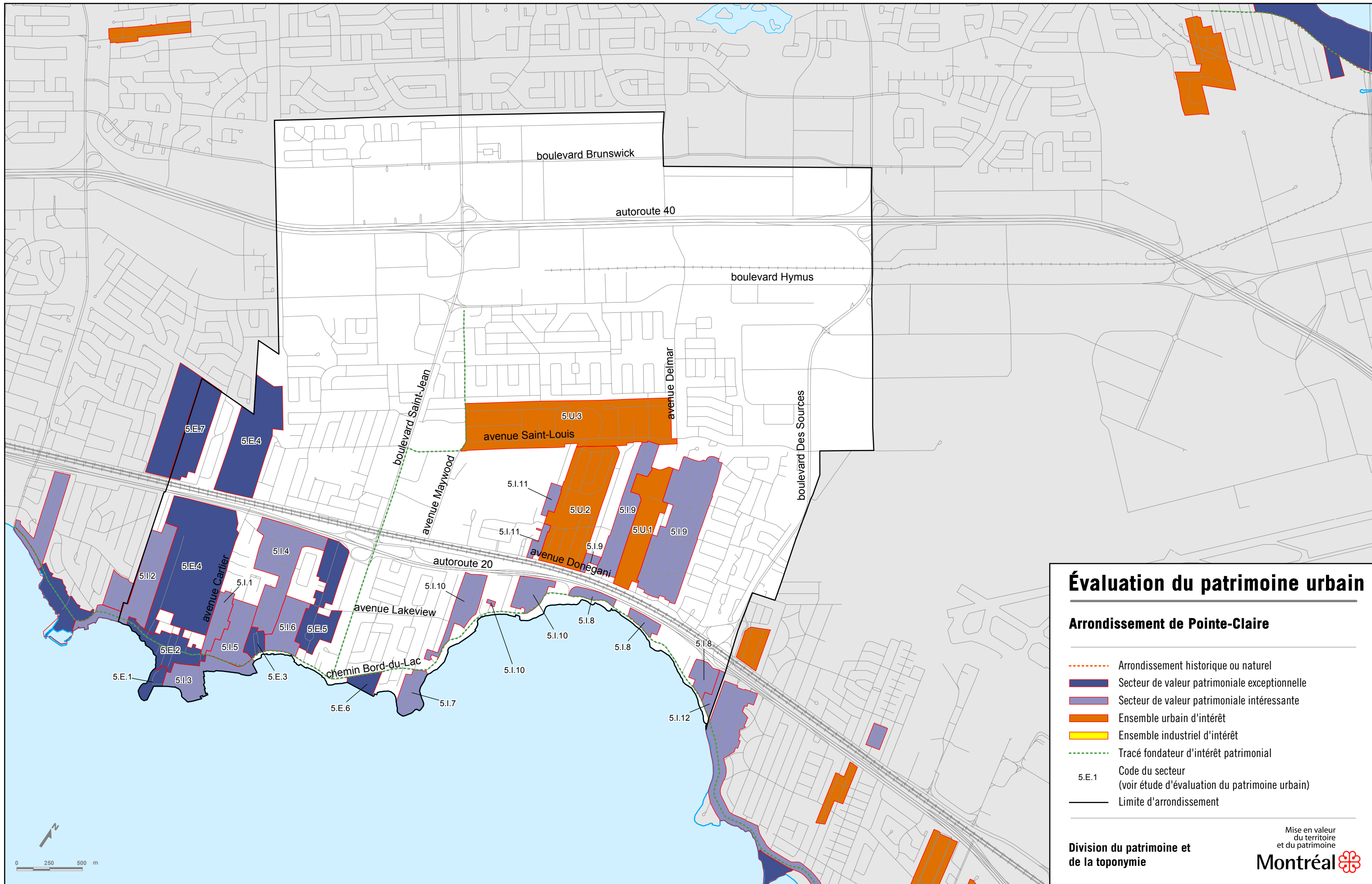
TABLE

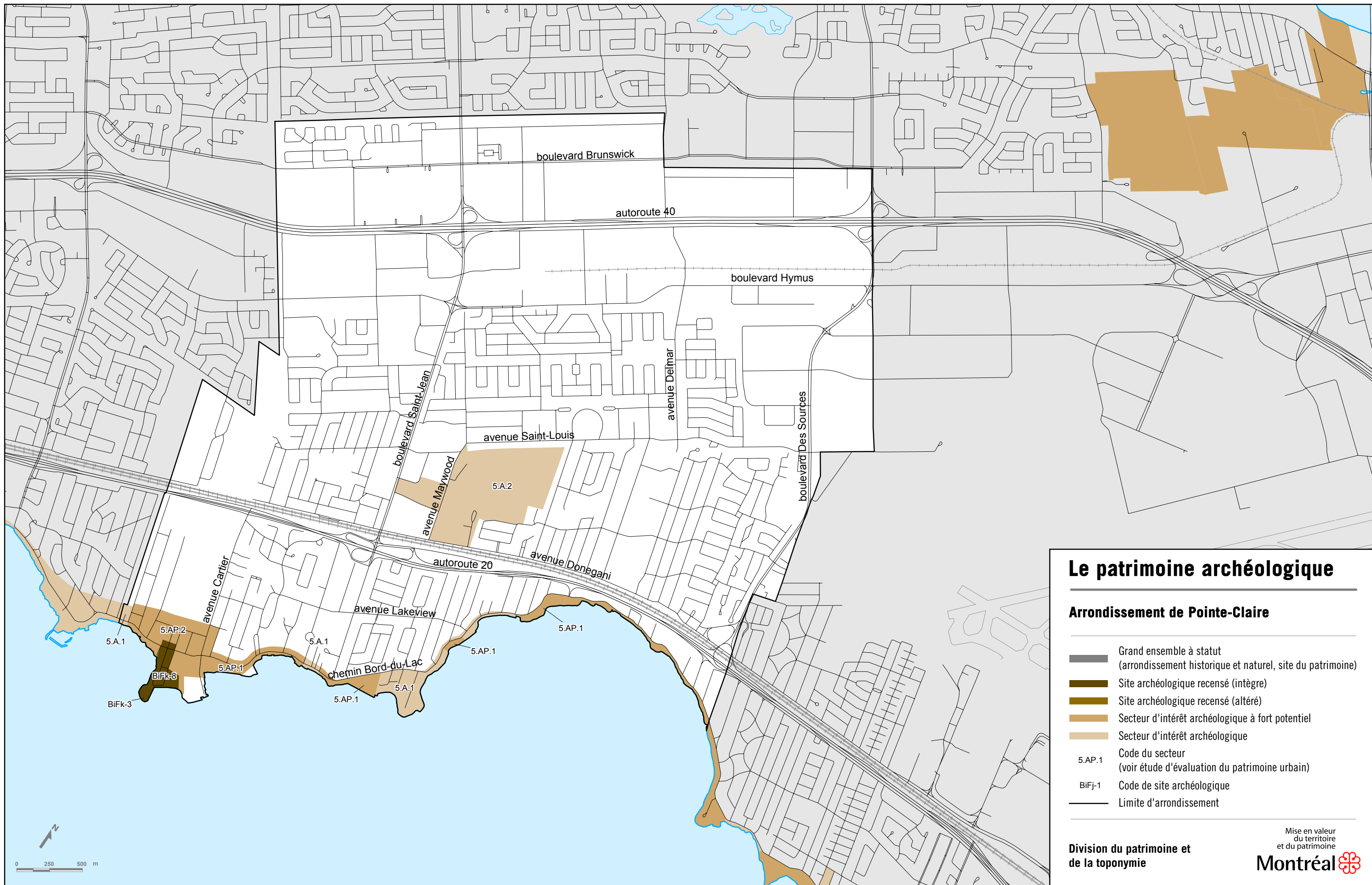
Les distances sont mesurées en lieues, toises et pieds.	Les distances sont mesurées en toises et pieds.
Longue pointe	11
Pointe aux Peres	12
Point de l'Île	13
Pointe aux Peres	14
Pointe aux Peres	15
Pointe aux Peres	16
Pointe aux Peres	17
Pointe aux Peres	18
Pointe aux Peres	19
Pointe aux Peres	20
Pointe aux Peres	21
Pointe aux Peres	22
Pointe aux Peres	23
Pointe aux Peres	24
Pointe aux Peres	25
Pointe aux Peres	26
Pointe aux Peres	27
Pointe aux Peres	28
Pointe aux Peres	29
Pointe aux Peres	30
Pointe aux Peres	31
Pointe aux Peres	32
Pointe aux Peres	33
Pointe aux Peres	34
Pointe aux Peres	35
Pointe aux Peres	36
Pointe aux Peres	37
Pointe aux Peres	38
Pointe aux Peres	39
Pointe aux Peres	40

Designant les distances, les parishes les lies, et les villages de 10 lieues de la Capitale, la distance par lieues de 10 lieues au nord, par le nord, par le sud, par l'est, par l'ouest, par le nord-est, par le sud-est, par le nord-ouest, par le sud-ouest.

REMARQUES






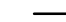
- 1. Les distances sont mesurées en lieues, toises et pieds.
- 2. Les distances sont mesurées en toises et pieds.
- 3. Les distances sont mesurées en toises et pieds.
- 4. Les distances sont mesurées en toises et pieds.
- 5. Les distances sont mesurées en toises et pieds.
- 6. Les distances sont mesurées en toises et pieds.
- 7. Les distances sont mesurées en toises et pieds.
- 8. Les distances sont mesurées en toises et pieds.
- 9. Les distances sont mesurées en toises et pieds.
- 10. Les distances sont mesurées en toises et pieds.





Le patrimoine archéologique

Arrondissement de Pointe-Claire

-  Grand ensemble à statut
(arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
-  Site archéologique recensé (intègre)
-  Site archéologique recensé (altéré)
-  Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
-  Secteur d'intérêt archéologique
- 5.AP.1 Code du secteur
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- BiFj-1 Code de site archéologique
-  Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et
de la toponymie

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine
Montréal 